

Résumé du projet : LE SESSAD-TED 86 accompagne des enfants et adolescents atteints d'autisme et autres troubles apparentés originaires du département. Il intervient dans les classes d'intégration scolaire, à domicile, dans les établissements scolaires et les différents lieux de vie de l'enfant. Il met en place des actions qui permettent le maintien de l'enfant dans son lieu de vie ordinaire.

Carte d'identité :

Création du service : Mars 2006
Territoire : département de la Vienne
Nombre de places : 24
Nombre de salariés : 17
Nom directeur : Muriel BERNARD



Les principales modalités d'intervention :

TEACCH, ABA, PECS, Makaton...

A l'école
Au domicile
Au SESSAD : mise en place de groupes éducatifs
En moyenne, 4 à 5 interventions par semaine.

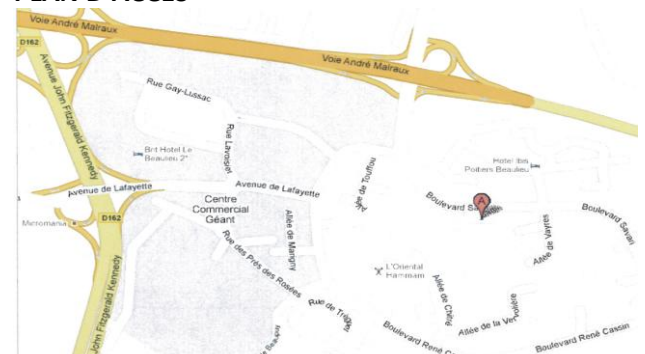
Modalités d'admission :

- Enfant diagnostiqué autiste ou TED par un médecin spécialiste
- Orientation délivrée par la MDPH
- Demande d'inscription au service par la famille
- Présentation du service par la directrice
- Entretien avec le médecin et psychologue
- Evaluation par l'équipe pluridisciplinaire
- Décision d'admission par la direction en fonction des places disponibles
- L'entrée d'un enfant en CLIS/UIP ne déclenche pas l'admission en SESSAD

Composition équipe :

- 1 directrice
- 1 médecin à temps partiel
- 1 psychologue
- 1 psychomotricien/ergothérapeute
- 1 orthophoniste
- 1 assistante sociale à temps partiel
- 5 éducateurs spécialisés
- 1 monitrice éducatrice
- 3 aides médico-psychologiques
- 1 secrétaire à temps partiel
- 1 enseignant spécialisé de l'Education nationale
- 1 éducateur technique spécialisé

PLAN D'ACCES



Le projet d'établissement

Missions :

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) spécialisé en autisme propose une aide éducative précoce, un soutien à la scolarisation et à l'intégration sociale, un accompagnement de la famille, ainsi qu'un projet évolutif jusqu'à l'âge adulte pouvant aboutir à une insertion professionnelle accompagnée si nécessaire.

Les lieux d'intervention du SESSAD sont le cadre familial, l'école en milieu ordinaire, en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS), en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS), les structures d'accueil spécialisé et plus généralement tous les lieux de vie naturels de l'enfant ou de l'adolescent (centre de loisirs, d'activités culturelles...).

Les prises en charge

Le Service met en place une prise en charge éducative structurée, spécifique à l'autisme et individualisée. Les pratiques des professionnels du SESSAD sont issues des modèles des unités T.E.A.C.C.H. de Caroline du Nord, des principes du P.E.C.S., de l'A.B.A. et d'autres approches cognitives et comportementales en fonction du profil de la personne.

Les parents sont les premiers experts de leur enfant autiste : face au désarroi et à l'incompréhension du comportement de l'enfant, ils ont observé et développé des méthodes individuelles de thérapie éducative. Leurs conseils, leur collaboration sont recherchés et l'équipe leur apporte en retour un discours lucide, respectueux et progressivement explicatif.

Un projet personnalisé d'accompagnement est établi après une période d'observation en collaboration des parents, en fonction des capacités de l'enfant, des possibilités offertes par l'environnement familial et social et des moyens disponibles du service. Des objectifs opérationnels sont définis ainsi que des moyens afin de favoriser au maximum le développement de l'enfant et son inclusion scolaire. Ce projet est régulièrement adapté en fonction de l'évolution, des demandes de la famille et de la disponibilité des moyens. La famille est toujours associée et informée. Des rencontres sont prévues à cet effet. Le projet s'insère dans un partenariat étroit entre le pédagogue, l'éducatif et le thérapeute.

Actes spécifiques à destination des enfants

- Adaptation de l'environnement
- Développement de la communication
- Développement des loisirs
- Favoriser les interactions sociales
- Favoriser l'inclusion scolaire
- Développement de l'autonomie
- Gestion des comportements problématiques

Actes spécifiques à destination des partenaires

- Action de sensibilisation auprès des enseignants et AVS sur la spécificité du handicap
- Soutien des enseignants, AVS dans leurs actions auprès des enfants
- Formalisation d'objectifs de travail communs
- Conseil pour l'adaptation des pratiques, des interventions auprès des enfants

Actes spécifiques à destination des familles

- Sensibilisation au handicap
- Information sur les capacités de leur enfant
- Aide à l'analyse des comportements de leur enfant
- Guidance individualisée pour aider à l'éducation de leur enfant
- Aide à la réorientation de l'enfant sortant

